

Numéro du jury

Nom et prénom du candidat

Epreuve orale mention européenne (cf. BOEN n°42 du 13 novembre 2003)

L'épreuve dure 20 minutes. Elle comporte deux parties de même durée et d'importance égale dans l'attribution de la note. Chaque binôme attribue les points en fonction de critères communs.

I. Exposé (10 minutes): 40 points

Aptitude à prendre appui sur le document		10
Maîtrise des connaissances et qualité de l'information		10
Analyse et argumentation, enchaînement des idées		10
Correction de la langue et richesse lexicale. Phonologie		10
Total		40

II. Entretien (10 minutes) : 40 points

Aptitude à réagir. Adéquation de la réponse à la question posée		10
Qualité du contenu : autres thèmes étudiés, travaux, activités culturelles et d'ouverture internationale menées au cours de l'année		10
Fluidité de la langue, structuration, stratégie de contournement, reformulation, etc		10
Correction de la langue et richesse lexicale. Phonologie		10
Total		40

Total I+II : 4 =note sur 20

/20

Appréciation :

Partie 1 :

Partie 2 :